

Journée internationale des droits des Femmes

Conseil du développement du PAYS D'ANCENIS



Le 21 avril 1944, les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en France, soit près d'un siècle après les hommes.

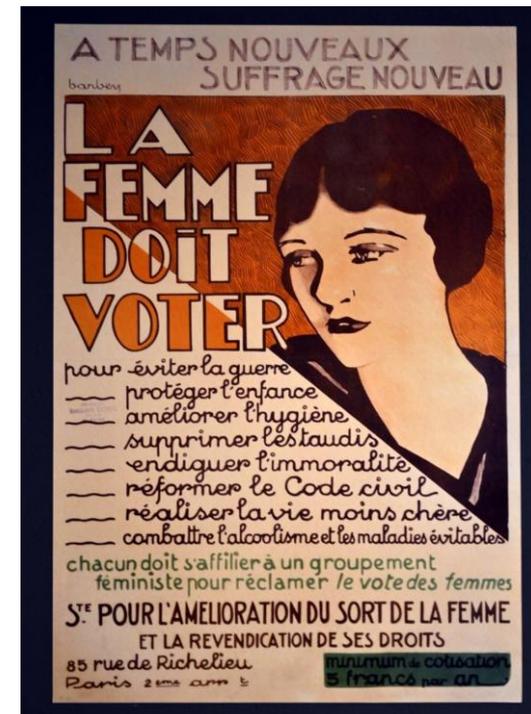
Les premières élections auxquelles les femmes participent sont les municipales d'avril-mai 1945.

1945 : Droit de se présenter à une élection

1947 : Germaine Poinso-Chapuis 1ère femme ministre (santé - gouvernement Robert Schuman)

1974 : Arlette Laguiller 1ère femme candidate à l'élection présidentielle

1979 : Simone Veil 1ère femme présidente au Parlement européen élu au suffrage universel et 1ère femme à la tête d'une institution européenne.



Affiche en faveur de l'accession au droit de vote et d'éligibilité par les femmes [1925]

ENQUETE 2022 :

PLACE DES FEMMES ÉLUES EN PAYS D'ANCENIS

Une enquête réalisée par le groupe de travail Place des femmes

Issue du Conseil de développement du Pays d'Ancenis



Flashez le code pour télécharger l'enquête

Depuis 2013, la loi française impose la **parité sur les listes des candidats aux élections municipales**, dans les communes de + de 1 000 habitants.

Devant les difficultés de certaines communes à recruter des femmes pour constituer des listes paritaires, alternant homme/femme pour les élections de 2020, le **Conseil de Développement du Pays d'Ancenis** a interrogé les élus du territoire sur le sujet, via un questionnaire en juin 2021.

Le résultat de l'enquête leur a été présenté le 9 mars 2022 à l'occasion d'une soirée débat.

Cette **restitution**, synthèse des résultats de l'enquête du Groupe de travail « place de la femme en Pays d'Ancenis » vous est proposée sur les panneaux qui suivent.

Les illustrations sont extraites des BD d'Emma Clit :

<https://emmaclit.com/>

La parité en Pays d'Ancenis ...



449 élus municipaux en Pays d'Ancenis :

215 femmes et 234 hommes

Pour 20 communes

Soit 20 maires et

176 adjoints



Une parité globale assez bien respectée (48% de femmes élues).

50% des 1^{er} adjoints sont des femmes.

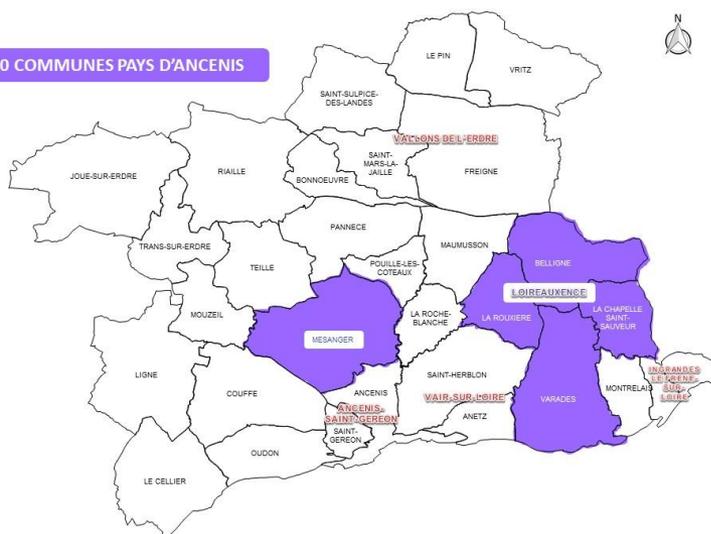
En revanche, 2 femmes maires seulement :

Mésanger et Loireauxence.

70% des maires et 1^{er} adjoints sont donc des hommes.

Détail : une seule commune de moins de 1000 habitants et donc non soumise à la parité, ne comprend aucune femme parmi les 5 membres de son exécutif

20 COMMUNES PAYS D'ANCENIS



Une belle avancée,
mais encore un peu de chemin à parcourir...

Répartition des délégations ...

94% des répondant.es ont déclaré avoir choisi librement leur délégation et leur(s) commission(s) indépendamment du genre, en fonction des compétences et goûts personnels.

Les 3 domaines dans lesquels les femmes élues sont plus présentes :

Social



Affaires
scolaires



Enfance
jeunesse



Le genre influence la répartition et la nature des fonctions au sein du conseil municipal, on constate que les choses ne sont pas si simples et que le poids des fonctions genrées continue insidieusement à peser.

Pour autant, les femmes sont présentes dans toutes les commissions et délégations comme l'aménagement-urbanisme, l'économie ou encore les services techniques.

sont ceux qui sont traditionnellement considérés comme féminin

Une forte corrélation entre le genre et la nature des délégations

Un sujet qui intéresse

148 élu.es sur les 449 du Pays d'Ancenis ont répondu à l'enquête



57 %
de
femmes



43 %
d'hommes

Soit 39% des 215 femmes élues
Et 27% des 234 hommes

Toutes les communes ont répondu, sauf Trans sur Erdre, en renouvellement de conseil municipal au moment de l'enquête.

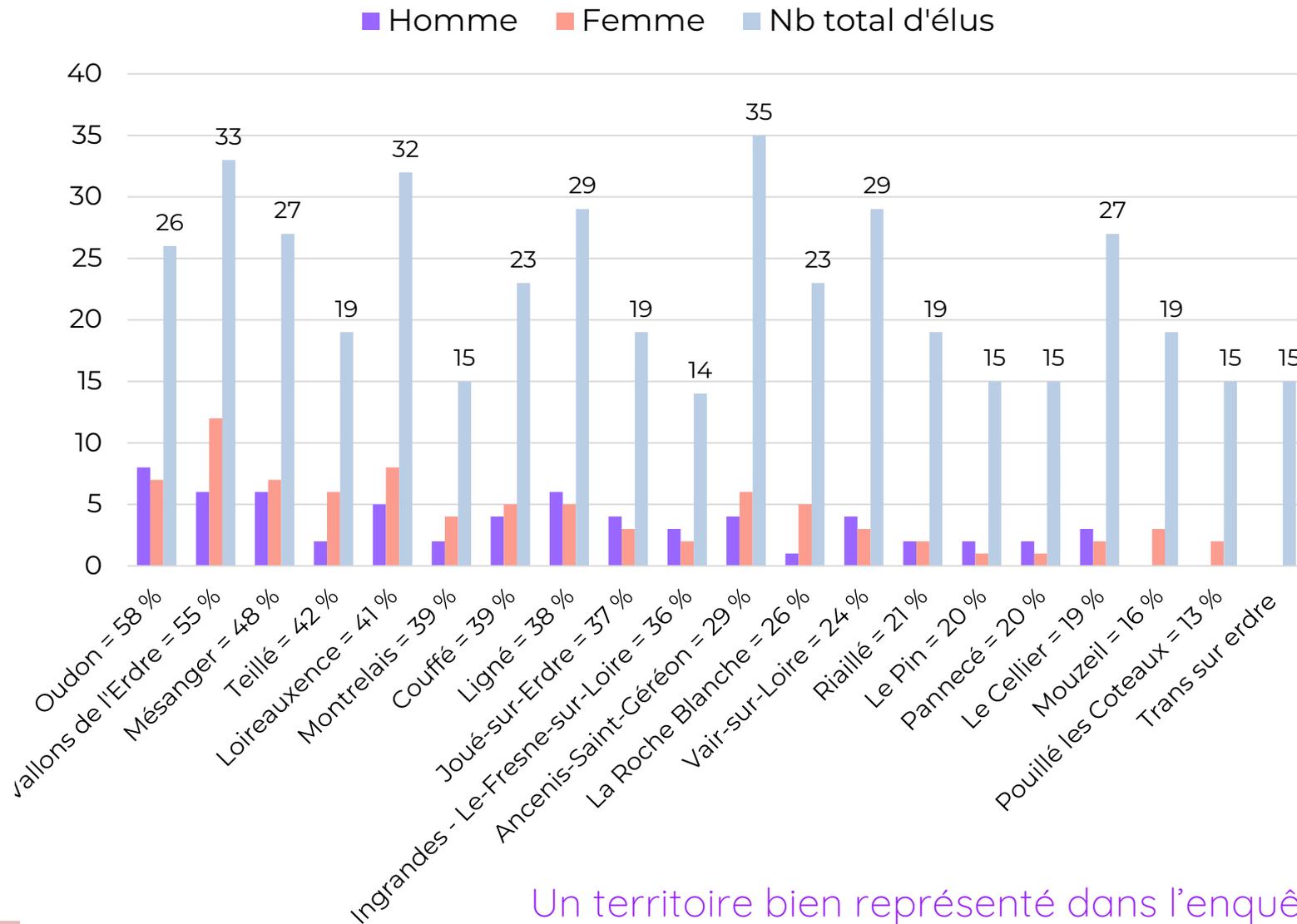
L'âge médian des répondants est de 49 ans.

43 % des répondants n'ont pas ou plus d'enfants à charge.

Les répondants sont majoritairement issus du secteur privé.

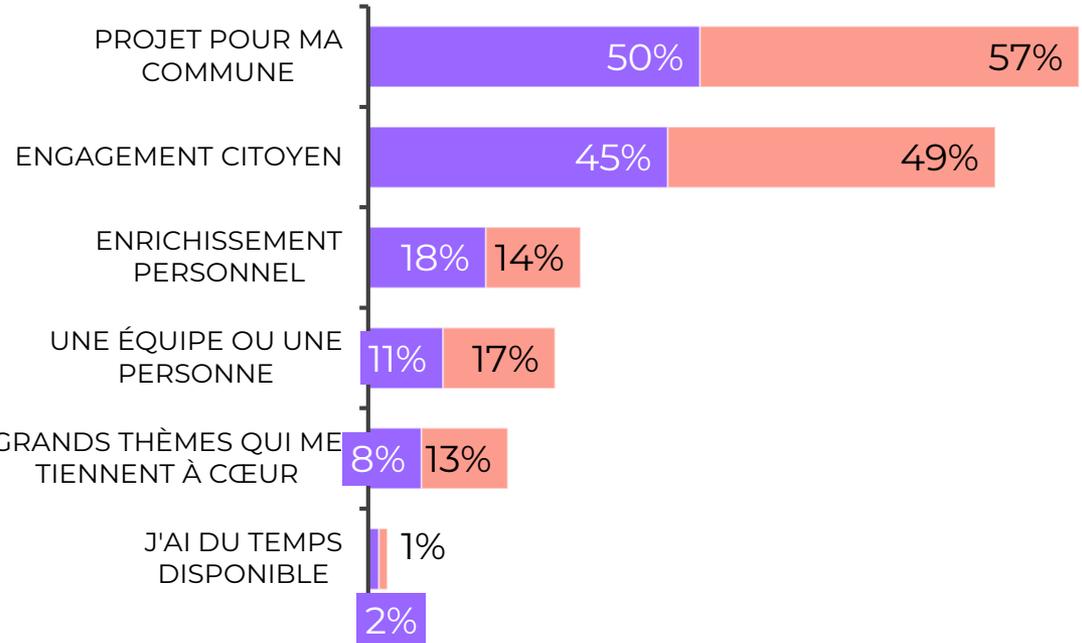
Une participation globale de 33 %

Participation par commune



Un territoire bien représenté dans l'enquête

Quelles motivations pour se présenter ?



La 1ère motivation relevée reste, pour les hommes comme pour les femmes, de participer au projet de « vie » de sa commune.

Les femmes s'engagent à :

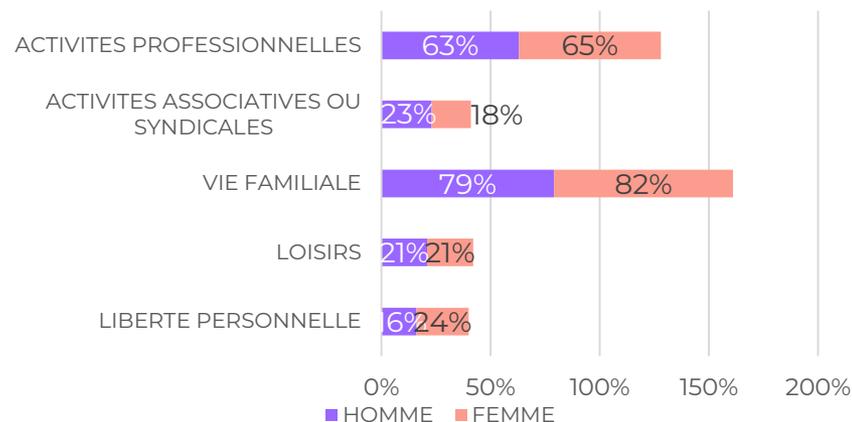
- 57 % pour leur commune
- 49 % pour des convictions citoyennes
- 17 % pour une équipe ou pour une personne
- 13 % pour des grands thèmes de société qui leur tiennent à cœur

Des freins à l'engagement, lesquels ?

Oui à 77 % !

67% des hommes et 85 % des femmes ont hésité à s'engager.

Les freins :



Globalement les femmes citent plus de freins que les hommes mais ils sont à peu près similaires.

Un déficit de légitimité, des craintes d'avoir du mal à gérer l'adversité et le manque de temps sont aussi de freins significatifs.



Sans surprise, c'est la vie familiale qui pose le plus de contraintes

Quelles difficultés genrées et pourquoi ?

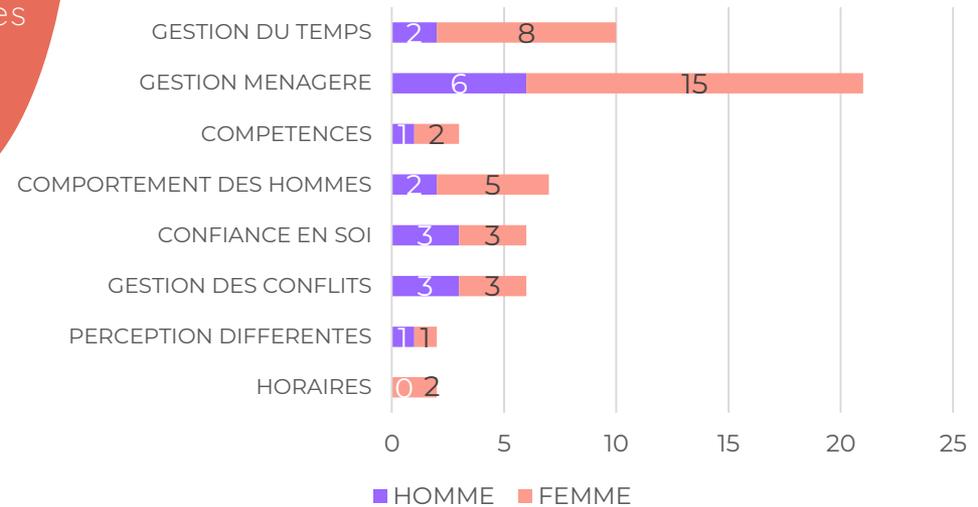
Il apparaît clairement que la charge des enfants et de la maison porte encore essentiellement sur les femmes.

La misogynie est encore sous-jacente dans les remarques des femmes comme des hommes.

Les horaires et durée de réunion ne sont pas toujours adaptés à l'emploi du temps des femmes.



Les raisons :



Oui, il y a des difficultés liées au genre des personnes, de nombreuses difficultés identifiées par tous.

Poids du genre dans la répartition des fonctions municipales ?

Pour 29 % des femmes et 11% des hommes soit 21%, le genre pèse dans la répartition des fonctions au sein du conseil.

Parmi les 38 élu.es (sur 148) qui auraient choisi d'autres fonctions, 15 sont des hommes et 23 sont des femmes

Aucun domaine n'est désormais tabou pour une femme :

10 sont en charge de la vie locale et de la citoyenneté, 6 de l'aménagement-urbanisme, 4 du sport, certaines fonctions concernant l'environnement, l'économie, le tourisme ou les services techniques sont confiées à des femmes

Finalement, le genre semble bien impacter la répartition des fonctions, même si l'on retrouve des femmes un peu dans tous les domaines

Et après l'élection ?

Pour la moitié des répondants (tant les H que les F), **les craintes imaginées avant l'élection ne se sont pas confirmées.**

Par contre, pour 42 % des femmes et 34 % des hommes, **d'autres difficultés sont apparues** comme :

- L'équilibre entre métier, famille et vie personnelle
- L'ampleur de la tâche à accomplir
- Trouver sa place au sein du conseil
- Les relations avec la majorité municipale
- La cohésion d'équipe
- La pandémie Covid



44 % des femmes estiment que ces difficultés sont vécues différemment pour les hommes que pour les femmes (contre 25 % selon les hommes)

Un écart de perception entre les hommes et les femmes

Quelles solutions (*) ?

(*citées dans l'enquête)

- Une ré-organisation des activités professionnelles (temps partiel, changement d'activité, disponibilité voire démission)
- Une diminution voire l'abandon d'activités associatives et autres
- Une meilleure formation
- Un meilleur soutien des colistiers et des services municipaux
- Une meilleure écoute et dialogue au sein du conseil

Axes d'amélioration :

- La communication au sein de la municipalité, l'échange entre élu.e.s, la bienveillance et l'esprit d'équipe,
- L'organisation du temps municipal, le partage des tâches,
- La mise en place de formations et de tutorats.

Dans le but de :

- Faire évoluer le droit et les modes d'organisation
- Faire évoluer les mentalités et les comportements

Conclusion de l'étude

Des fonctions encore assez largement genrées, même si des évolutions marquantes sont observables.

Des mentalités ancrées à faire encore évoluer :

- *Il faut que les hommes acceptent de leur « faire une place ».*
- *Elles se sentent « sur la sellette », appelées à faire leurs preuves dans des domaines jusque-là principalement investis par des hommes et pour lesquels elles se considèrent relativement inexpérimentées.*

Une perception des difficultés rencontrées assez largement partagées entre les femmes et les hommes.

Un sujet qui n'est plus tabou :

Le taux de participation à cette enquête démontre une sensibilisation des élu.es du pays d'Ancenis à la question.